

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 juin 2018 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Johanne Thibault Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2018-85

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Programme d'aide à la voirie locale-Volet redressement des infrastructures routières locales;
- 7) Contrôle qualitatif des matériaux-Travaux de réfection sur le rang 7 Ouest;
- 8) Autorisation du creusage des faussets + - 14 000\$ fait par la compagnie Jasmin & Régis Imbeault;
- 9) Appui au projet du Théâtre du Bedeau dans la cadre d'une demande au fonds de développement du territoire 2018-2019;
- 10) Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe;
- 11) Installation d'une chambre de mesure sur le réseau domestique-demande environnementale;
- 12) Adoption de la politique des familles et des aînés et de son plan d'action 2018-2022;
- 13) Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose semestriellement (deux fois par année), lors d'une séance ordinaire du conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses;
- 14) Désignation d'un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme-service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie;
- 15) Service de nivelage de chemins municipaux-travaux de voirie-exercice financier 2018 (13 430\$ budget);
- 16) Mandater la firme d'ingénierie de la MRC de La Matanie pour le tronçon qui a été programmé dans la TECQ tel que |013;
- 17) Adhérer membre à l'Association touristique régionale de la Gaspésie MRC contribue 295\$ la municipalité 0.20\$ par habitant;
- 18) Varia a)
- 19) Période de questions;
- 20) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2018-86

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-87

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix-sept mille quarante-huit et six cents (77 048.06) et les salaires payés au montant de sept mille quatre-vingts cinq et quinze cents (7 085.15\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-quatre mille cent trente-trois et vingt une cents (84 133.21\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2018-88

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matanie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Julien Ouellet il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Adelme autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-89

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX-TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE RANG 7 OUEST

CONSIDÉRANT les travaux de réfection sur le rang 7 Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un laboratoire sporadiquement sur les lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis d'accepter l'offre de services 11142009-98-112 de la compagnie GHD;

QUE Madame Anick Hudon, directrice générale autorisée à signer l'offre de services n°11142009-98-112 de la compagnie GHD au montant total estimé : 12 750,00 \$ + tx.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-90

APPUI AU PROJET DU THÉÂTRE DU BEDEAU DANS LA CADRE D'UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2018-2019

Utilisation de l'enveloppe réservée à la municipalité de Saint-Adelme au *Fonds de développement des territoires – Programme de développement des communautés – volet local 2018-2019*

Considérant que la municipalité de Saint-Adelme doit transmettre à la MRC une seule résolution recommandant le choix des projets à financer pour l'ensemble de la somme disponible;

Considérant que la municipalité de Saint-Adelme à invités les organismes de son territoire à présenter des projets en lien avec les orientations du Plan de développement local;

Il est résolu par Mme la conseillère Johanne Thibault :

Que l'enveloppe réservée à la municipalité de Saint-Adelme au *Fonds de développement des territoires – Programme de développement des communautés – volet local 2018-2019* soit utilisée de la façon suivante :

Nom du promoteur	Nom du projet	Coût total du projet	Montant du FDT - local
Théâtre du Bedeau	Pièce de théâtre les Voisins	3592,97 \$	2 900\$
Corporation des loisirs de Saint-Adelme	Construction d'une entrée au Centre communautaire	4683,00\$	3 500 \$
	TOTAL		6 400 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-91

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Mme la conseillère Johanne Thibault prend acte du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-92

INSTALLATION D'UNE CHAMBRE DE MESURE SUR LE RÉSEAU DOMESTIQUE-DEMANDE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Adelme procédera dans les prochaines années à la mise aux normes de son système de cueillette et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'UNE chambre de mesure doit préalablement être installée sur le réseau existant afin de mesurer en continu le débit des eaux usées sur au minimum une année et ainsi permettre de dimensionner le futur étang aéré;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une chambre de mesure sur la conduite existante est assujéti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE)*;

CONSIDÉRANT QU'EN regard de cet assujettissement, une demande d'autorisation doit être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. de préparer les plans et devis reliés à ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier, et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Sainte-Adelme autorise Tetra Tech QI inc. à soumettre la demande d'autorisation (art. 32 LQE) au MDDELCC et ce, en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la municipalité de Saint-Adelme s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-93

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS ET DE SON PLAN D'ACTION 2018-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis d'adopter la Politique des familles et des aînés de Saint-Adelme;

Mme la conseillère Josée Marquis invite la population au lancement officiel de la Politique des familles et des aînés le jeudi, 14 juin à 17h au Centre municipale de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-94

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DÉPOSE SEMESTRIELLEMENT (DEUX FOIS PAR ANNÉE), LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LES DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

M. le conseiller Jeannot Marquis prend acte de deux états comparatifs de revenus et de dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-95

DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Saint-Adelme doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité ;

CONSIDÉRANT la MRC de La Matanie a engagé un étudiant au poste d'adjoint technique en urbanisme pour l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le nom de l'étudiant à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier et résolu à l'unanimité :

DE désigner, du 4 juin au 31 août 2018, monsieur Keny Toto à titre de fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme afin qu'il puisse assister les inspecteurs en bâtiments de la MRC ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-96

SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX-TRAVAUX DE VOIRIE-EXERCICE FINANCIER 2018 (13 430\$ BUDGET)

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser à faire du nivelage des chemins pour un total de 13 430\$ selon le budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-97

MANDATER LA FIRME D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LE TRONÇON QUI A ÉTÉ PROGRAMMÉ DANS LA TECQ TEL QUE I013

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault de mandater le service de génie civil, afin de faire les plans et devis pour la conduite qui possède des défauts majeurs, elle doit être remplacée;

DE PLUS, elle est complètement bouchée et la majorité des eaux usées ne se rendent pas à l'étang;

Cette conduite I013 tel que programmé dans les travaux priorité 3 dans la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-98

ADHÉRER MEMBRE À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE MRC CONTRIBUE 295\$ LA MUNICIPALITÉ 0.20\$ PAR HABITANT

CONSIDÉRANT QUE, pour une deuxième année consécutive, la MRC de La Matanie invite votre municipalité à adhérer membre à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG);

CONSIDÉRANT QUE, en devenant membre de l'ATRG, la municipalité bénéficie d'une forte visibilité par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie en étant présente dans leur guide touristique annuel 2019-2020 et sur leur site Internet;

CONSIDÉRANT QU'imprimé à 129 000 copies et distribué à grande échelle dans plus de 240 lieux d'accueil à travers le Québec, le guide touristique de la Gaspésie est l'outil de référence officiel pour planifier ses vacances dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE leur site Internet est, quant à lui, visité plus de 600 000 fois par année. Chaque municipalité peut ainsi faire valoir ses attraits et services avec un court texte;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie propose donc aux municipalités intéressées par cette visibilité une aide financière qui couvre le coût de base de l'adhésion représentant 295 \$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes n'ont qu'à défrayer la somme 0,20 \$ par habitant pour leur population respective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis d'adhérer membre à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2018-99

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 juin 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*